

AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby recevra, sous pli cacheté, **avant 10 h 30, le mercredi 6 août 2025**, à la mairie située au 360, rue Principale, Saint-Alphonse-de-Granby, J0E 2A0, des soumissions pour le contrat suivant:

PROJET Nº GC00220: RÉFECTION DE PONCEAUX 2025

Sommaire des travaux: Remplacement du ponceau de la rue Sonia Ø750mm, de la rue Klondike Ø1500mm et du rang Viens Ø600mm incluant l'empierrement des extrémités. Divers menus travaux complète le marché.

Les documents relatifs à l'appel d'offres **GC00218** seront disponibles exclusivement sur le site du SEAO au www.seao.ca à compter du **2 juillet 2025**. Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires fournis à cette fin et la aucune soumission ne sera recue de facon électronique.

De plus, pour être valide, chaque soumission doit obligatoirement être accompagnée d'un cautionnement de soumission valide pour une période de trente (30) jours ou d'un chèque visé fait à l'ordre de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, d'un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission.

La Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a adopté un Règlement de gestion contractuelle qui s'applique au présent contrat. Notamment, <u>toute soumission doit être accompagnée de la déclaration jointe à la présente, dûment complétée et signée devant un commissaire à l'assermentation.</u> »

La Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby étant soumise à ces nouvelles dispositions, toute entreprise ou personne intéressée par cet appel d'offres qui est d'avis que les documents d'appel d'offres ne respectent pas les règles contractuelles en vigueur peut déposer une plainte en suivant les directives indiquées dans les Procédures portant sur la réception et l'examen des plaintes adoptées par la Municipalité conformément à l'article 21.0.3 de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1), laquelle est disponible sur le site Internet de la Municipalité, à l'adresse suivante : http://st-alphonse.qc.ca/wp-content/uploads/2019/06/Proc%C3%A9dures.pdf

La date limite de dépôt des plaintes est le 21 juillet 2025.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la meilleure, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Saint-Alphonse-de-Granby, ce 17e jour de juin 2025

La Directrice générale et greffière-trésorière Annie Lessard